

PRÉSENCE magazine

Volume 15 • N° 112

FÉVRIER 2006 • 5,00 \$



CULTURE DES JEUNES
COMMENT DÉMOLIR
UN ÊTRE HUMAIN

Reportage

Les curés de
«campagne»

Dossier

De la censure
au contrôle de
l'information



Écrire en toute impunité ?



LAN LECHAN

Qui donc a dit de la lecture que c'était un «vice impuni»? La formule fait sourire, et je l'ai entendu attribuer à plusieurs auteurs. Par précaution, j'ai consulté une source, habituellement bien informée en ces savantes et subtiles matières, elle m'affirme qu'elle est de Valéry Larbaud. Je prends note. Si on est prêt à admettre que Larbaud ait eu raison de prétendre qu'on puisse s'adonner à la lecture en toute impunité, serait-on en droit d'en dire autant de l'écriture? Pas sûr!

Vice impuni ou pas, il paraît que «la lecture fout le camp au Québec». C'est par ces mots que Josée Boileau, débutait l'article qu'elle signait dans la page éditoriale du *Devoir*, le 16 novembre dernier. Le Salon du livre de Montréal battait alors son plein. C'était donc le temps ou jamais pour le ministère de la Culture et des Communications de publier son étude sur *La pratique culturelle en 2004*. Après 20 ans d'enquête, ses auteurs arrivent à la conclusion que les jeunes lisent de moins en moins, et que la situation se dégrade encore lorsqu'ils quittent l'école. Bien sûr, on pourrait espérer que leurs premières expériences de lecture aient eu sur eux l'effet d'une potion

magique qui, à défaut de développer les muscles et de décupler les forces physiques, stimulerait les neurones et ferait de ses adeptes des lectrices et des lecteurs non seulement voraces, mais assidus, voire incorrigibles, et pourtant impunis. En un mot des Obélix du cerveau plutôt que des biceps. Mais non, les chiffres sont implacables, on lit de moins en moins au Québec, toutes générations confondues. Les femmes cependant lisent plus que les hommes, et les anglophones de chez nous achètent et empruntent plus de livres que les francophones, ils consacrent donc plus d'heures à la pratique du «vice impuni». J'ai souvenir d'un temps où, dans certaines familles québécoises, les enfants

devaient lire en cachette, parce que les parents, qui auraient sans doute voué Larbaud aux gémonies, si seulement ils avaient eu vent de sa célèbre sentence, considéraient la lecture, au mieux comme une perte de temps, au pire, comme une activité moralement dangereuse, «à proscrire et à combattre», comme cela se disait aussi de certains films venus de France et des États-Unis, au temps de ma jeunesse sage.

ÉCRIRE ET ÉDITER SANS ASSURANCES TOUS RISQUES

Je ne vous assommerai pas de statistiques, mais je vous rappellerai tout de même que si on ne lit pas beaucoup au Québec, on écrit! Cinq mille titres ont été publiés ici en 2004. Proportionnellement, c'est autant qu'en France et qu'aux États-Unis, à ce qu'il paraît. Faut-il s'étonner à ce compte-là que seulement 20 % des ouvrages soient rentables pour leurs éditeurs? Et pourtant, ils éditent! Du meilleur et du pire. Et c'est ici qu'il faut se demander si l'on peut écrire n'importe quoi en toute impunité.

Quand je pousse la porte d'une librairie, j'ai le sentiment d'entrer dans une espèce de caverne d'Ali Baba, une caverne qui ne contient pas que des trésors, cependant. Tous les livres qu'on y trouve ne demandent qu'à être achetés, mais j'estime que tous ne le méritent pas. Heureusement, d'ailleurs, parce que j'aurais depuis longtemps dépensé jusqu'à mon dernier sou! Je dois dire aussi que j'attends beaucoup des ouvrages que je désire posséder ou offrir en cadeau. La plupart du temps, je sais ce que je viens chercher chez mon libraire. J'ai des titres en tête. Peu importe qu'il s'agisse d'ouvrages parus depuis longtemps ou tout juste sortis des presses. En entrant, vous l'avez remarqué comme moi, ce sont ces derniers qui sont étalés bien en vue et qui ont toutes

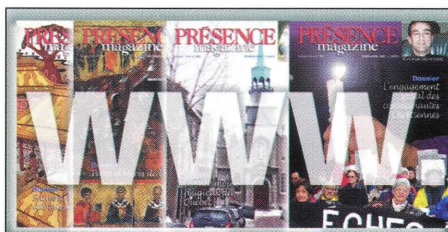
les chances de s'enlever plus rapidement, parce que leur lancement a souvent donné lieu à un grand battage publicitaire dans les journaux, où ils ont fait l'objet de recensions, à la radio ou à la télévision où on a invité leurs auteurs. Ou leurs auteures. Car il n'y a pas que les hommes chez nous qui écrivent, les Québécoises publient aussi beaucoup, et elles s'illustrent dans tous les genres: qu'il s'agisse de littérature de jeunesse, de recueils de contes, de nouvelles ou de poésies, d'ésotérisme, de romans, de sagas historiques, de pièces de théâtre, de romans policiers, d'ouvrages de spiritualité, d'essais, de livres de recettes, de psychologie populaire, d'horoscopes, d'autobiographies ou de récits-témoignages. Et, je le sais, cette liste n'est pas exhaustive, mais elle témoigne de la diversité de la production locale. Si j'ai spécifiquement évoqué la participation toujours accrue des femmes dans le monde des livres, c'est que j'avais une idée en tête, et peut-être m'avez-vous vue venir avec mes gros sabots. Eh oui! je voulais en arriver aux fameux récits-témoignages sous lesquels croulent les présentoirs des libraires et de certaines «grandes surfaces» qui vendent tout ce que vous pouvez imaginer et quelques autres choses encore... Les femmes battent les hommes, haut la main, quand il s'agit d'exploiter ce genre littéraire. Au Québec, depuis les années 1970, les cas se multiplient et, ces derniers temps, à un rythme accéléré. Or il me semble que le danger croît avec l'usage. Mais faut-il parler d'usage ou d'abus?

Peut-on écrire n'importe quoi en toute impunité? C'est le titre que j'ai choisi pour cette chronique. Si vous avez imaginé en le lisant que ma question appelait un retour de la censure, vous avez eu tort. Si toutefois vous en avez déduit que je visais un type de livre en particulier, maintenant, vous

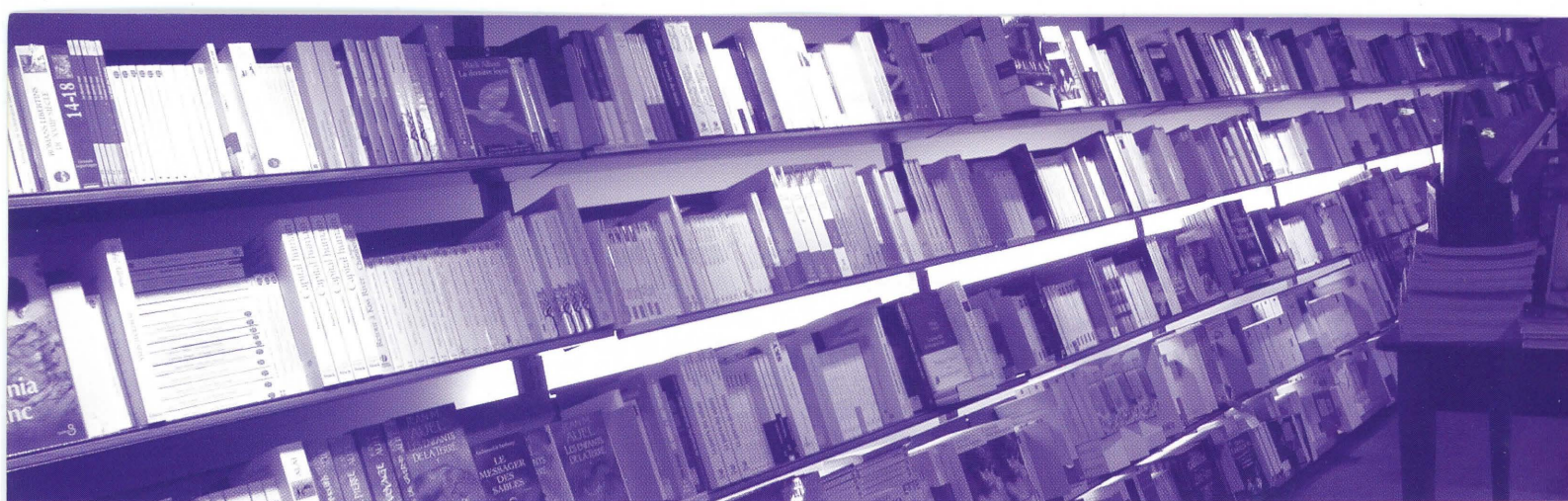
savez lequel. Avant même d'être sortis des presses et d'avoir trouvé leur place sur les présentoirs, ces ouvrages sont souvent précédés d'une campagne publicitaire monstre. Plusieurs racontent le parcours habituellement dramatique, parfois tragique, d'enfants, garçons ou filles, de femmes, qui livrent leur vie personnelle en pâture à un public qui semble toujours en redemande. La plupart du temps, ce sont les victimes qui sont au centre du récit. Mais il arrive aussi que des personnes coupables d'actes criminels gravissimes deviennent le sujet de biographies «autorisées» ou non. Le public est mis en appétit. Les éditeurs le savent et certains ne se privent pas d'en profiter à répétition. Plus les détails sont croustillants, plus le poisson mord à l'appât, et les passages franchement scabreux ne le font pas fuir, surtout si l'héroïne-victime est jolie. Si, en plus les personnages principaux jouissent d'une certaine notoriété professionnelle ou sociale, l'éditeur tient un *best-seller*. Certains de ces livres sombrent vite dans l'oubli. Ils étaient décidément trop mal écrits ou pas assez explicites dans la description des abus subis, la victime était trop peu connue ou l'apprenti éditeur trop inexpérimenté pour décrocher un vrai succès dans un marché déjà encombré par des ouvrages du même genre, mais rédigés et publiés avec plus de soin et de professionnalisme.

DÉNONCER EN JUSTICE, UN DROIT

Certains soutiennent que les récits-témoignages agissent comme une catharsis. Ils veulent nous convaincre que les personnes qui décident d'étaler leur vie la plus intime, longtemps restée secrète, en viennent à se lancer dans une démarche aussi périlleuse pour «se libérer», pour «tourner la page» sur une tragédie qui a



Visitez notre site Internet à
presencemag.qc.ca



miné leur enfance, leur adolescence, voire leur existence tout entière, pour se «purifier» en quelque sorte. Pour ma part, j'avoue ne pas croire qu'on puisse se lancer dans pareille aventure en toute impunité. Il y a nécessairement un prix à payer.

Peut-être me faut-il d'abord préciser une chose pour éviter tout malentendu. Je sais bien que certains de ces récits-témoignages ont été écrits après la tenue d'un procès au criminel. La victime avait d'abord choisi de dénoncer son abuseur devant un tribunal en vue d'obtenir justice. Elle voulait que ce dernier expie son crime, qu'il se soit agi de viol, de sévices corporels ou sexuels, de violence conjugale ou d'inceste. Elle s'engageait ainsi dans une démarche difficile, semée d'embûches, mais nécessaire. Certaines victimes qui obtiennent une mise en accusation et un procès sont loin d'être pour autant au bout de leurs peines, les avocats de la défense les attendent dans le détour. C'est une épreuve dont toutes ne sortent pas indemnes. Mais il ne me viendra jamais à l'idée de dire qu'elles auraient dû choisir de se taire. Il est malsain de laisser en circulation certains criminels susceptibles, de surcroît, de récidiver. Il est possible d'obtenir pour la tenue de ce genre de procès le respect d'un huis-clos. Tout le monde n'est pas alors invité à violer à loisir les secrets les plus intimes, voire les plus scabreux, de la victime, de sa famille et de son agresseur. Une personne peut sans doute rester meurtrie par l'expérience, mais une fois sortie du tribunal, elle n'a pas à supporter indéfiniment le ressac de l'opinion et de l'insatiable curiosité publiques.

PUBLICISER SA VIE PRIVÉE: RISQUES ET PÉRILS

Pour une victime, toutefois, publier le récit de ses malheurs, l'écrire elle-même

parfois, mais plus souvent, en confier la rédaction à un journaliste d'expérience ou à un auteur qui se chargent de le mettre en forme, c'est, il me semble, s'installer au milieu de toutes les turbulences. Loin de se libérer, la personne devient prisonnière de son récit. N'était-il pas assez de l'être de sa douloureuse expérience? Loin de tourner la page sur son malheur, elle ouvre un nouveau chapitre, non plus secret, mais publicisé jusqu'à l'outrance. Devenir en quelque sorte son propre bourreau, à force de confidences, couchées noir sur blanc, n'est-ce pas exactement le contraire de l'impunité.

Un autre problème surgit puisque les récits-témoignages, surtout quand ils concernent des personnalités connues du grand public, étalent aussi la vie, les misères, les détresses, les fautes ou les complicités de l'entourage de la victime aussi bien que de l'accusé. L'intention du récit a beau être égocentrique, puisque le texte est axé sur la victime qui raconte, ses répercussions sur l'entourage se comparent à l'effet d'un caillou lancé dans la rivière: elles s'étendent en cercles toujours plus larges... La question revient alors lancinante: peut-on vraiment espérer écrire en toute impunité? Sans doute l'avez-vous remarqué, j'ai choisi de ne nommer personne. Mais tous les pénibles rebondissements de la plus tapageuse des «affaires», qui après avoir donné lieu à un procès retentissant, a fait l'objet d'un livre qu'on s'arrache, viennent à point nommé illustrer mon propos.

J'ai vu dans *Le Devoir* une photo prise au Salon du livre de Montréal qui me renvoyait inexorablement à ma question. Une enfant de six ans à peine, si je me fie à sa taille, se tenait devant la table où la plus médiatisée des victimes-vedettes procédait à une séance de

signatures et souriait à la fillette. Il est vrai qu'elle avait pris très jeune l'habitude de s'adresser à un public d'enfants. Mais devant cette gamine, à cette table où ses livres s'étaient, pouvait-elle être à l'aise et ne pas sentir l'inconvenance de cette situation? Faut-il mettre en cause l'inconscience des parents qui ont permis cette rencontre? Peut-être. Comment savoir? Le photographe, lui, avait certainement tout compris. Quant à moi, il m'a semblé, qu'aujourd'hui comme hier — de bien des manières, certaines plus terribles que d'autres, j'en conviens —, l'enfance n'en finit plus d'être offensée. ■



Dirigé par les Clercs de Saint-Viateur, le Centre 7400 offre des services de qualité aux organismes oeuvrant dans les secteurs à vocation éducative, pastorale, caritative.

- Ouvert 12 mois par année;
- Au centre de l'île de Montréal;
- Près du boulevard Métropolitain;
- À 2 pas du métro De Castelnau;
- Vastes terrains de stationnement;
- Locaux pour 10 à 300 personnes;
- Lieux de recueillement;
- Cafétéria et salle à manger;
- 50 chambres et 8 chambrettes.

Appelez-nous au
(514) 270-7400
Télécopieur (514) 270-7451